

MERCI PATRON !!!!!

Au nombre des mensonges les plus fréquemment cités pour discréditer le service public et les fonctionnaires qui le servent, il y a le coût que représenterait le recouvrement de l'impôt par les services de l'État et notamment la douane. Or ce coût est légèrement supérieur à 0,5 % du montant des recettes, soit celui de la moyenne des pays de l'OCDE. A l'évidence, là n'est pas la cause de l'aggravation des déficits publics, mais bien plus la crise financière et les milliards d'euros lâchés aux organismes bancaires, la fraude fiscale et enfin la suppression de nombreuses recettes.

Mais sur ce sujet, l'essentiel n'est surtout jamais cité. A savoir le coût que cette collecte représenterait si la France devait en passer par des prestataires privés, comme cela se fait de plus en plus à travers l'union européenne. Et que constate-t-on ? Tout simplement que cela reviendrait beaucoup plus cher au contribuable. Pour ne pas dire **énormément plus cher**. Prenons en France l'exemple récent de la taxe poids lourds, issue du grenelle de l'environnement et dont le recouvrement sera entièrement confié, voire même une partie du contrôle, à un prestataire privé. Cette taxe devrait entrer en application à partir du deuxième semestre 2012 et la phase de sélection du prestataire vient juste de s'achever. Et c'est par un communiqué discret de l'administration des douanes que nous apprenons que le coût de récolte de la taxe sera lui de 20 % du montant des recettes. Soit au bas mot plus de vingt fois le coût moyen représenté par le service public ! Et c'est la meilleure offre ! On n'ose imaginer ce qu'a du proposer le candidat recalé ? 30 % ? Le retour de la ferme générale, institution abolie rappelons-le en 1789, s'avère donc fracassant !

Certes la récolte de la taxe demandera un investissement important et l'État espère récupérer au final le matériel investi par le prestataire (obsolète ?), mais le moins que l'on puisse dire, c'est que le gain espéré va être sensiblement rogné. A 1,5 milliard de recettes par an, cela fait donc 300 millions d'euros de rétribution à l'année pour le prestataire. Ce qui revient à priver l'État d'un an de recettes tous les ... 5 ans. On comprend mieux l'appétit du patronat. Surtout que cette taxe n'aura d'écologique que le nom : en effet, en taxant tout parcours en dehors de celui effectué sur autoroutes payantes, elle servira surtout à grossir le chiffre d'affaire des sociétés d'autoroutes. D'ailleurs est-ce un hasard si les deux meilleurs offres classées sont celles de ... deux sociétés d'autoroutes justement ? Et histoire de boire le calice jusqu'à la lie, la première classée est italienne. A quand une prochaine taxe confiée à un prestataire russe ou chinois ?

A ce rythme, l'Etat c'est quand qu'on le vend ?

Paris le 7 février 2011